

Date de dépôt : 5 juin 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Delphine Bachmann : Quels motifs pour le choix d'Espace Compétences ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 19 mars dernier, nous avons été informés du choix d'Espace compétences¹ pour la formation d'actualisation professionnelle en soins infirmiers (APSIHD). Cette mesure fait partie du plan de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé sur le canton de Genève². Au vu de la présence dans notre canton d'une Haute école de santé performante et chargée de la majorité de la formation postgrade en soins infirmiers, je m'étonne que le choix se soit porté sur une association située dans le canton de Vaud, ce d'autant plus que les réseaux de soins genevois et vaudois possèdent chacun de nombreuses particularités.

Pour toutes ces raisons, je remercie par avance le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- *Est-ce qu'il y a eu une mise au concours de ce mandat ?*
- *Est-ce que la Haute école de santé a été sollicitée pour ce mandat ? Sinon pourquoi ? Si oui, pour quelles raisons le mandat ne leur a-t-il pas été accordé ?*

¹ <https://www.ge.ch/document/soutien-financier-du-canton-confederation-reinsertion-du-personnel-infirmier>

² <https://www.ge.ch/document/rapports-mesures-favoriser-releve-professionnels-sante/telecharger>

- *Qu'est-ce qui a motivé le choix d'Espace Compétences SA pour cette formation ?*
- *Qu'avons-nous comme garantie sur le contenu de la formation donnée par Espace Compétences ?*
- *Est-il certain que le réseau de soins genevois sera expliqué et inclus dans la formation ?*
- *A quelle échéance un bilan est-il prévu ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, précisons que la formation d'actualisation professionnelle en soins infirmiers (APSIHD) s'adresse au personnel infirmier ayant déjà obtenu son diplôme, n'exerçant plus une activité professionnelle depuis au moins deux ans, étant domicilié dans le canton et souhaitant suivre un programme de remise à niveau de ses compétences. Elle est financée à 50%, mais au maximum à 2'500 francs par la Confédération, le reste étant pris en charge par le canton.

Le rôle de la Haute école de santé du canton de Genève pour former de nouveaux infirmiers et de nouvelles infirmières ne saurait être remis en cause par cette mesure.

- *Est-ce qu'il y a eu une mise au concours de ce mandat ?*

Non, la mise au concours d'un mandat n'est réalisée que pour les montants supérieurs à 150 000 francs. Or, le présent mandat ne porte que sur engagement financier de la part du canton d'au maximum 35 760 francs.

- *Est-ce que la Haute école de santé a été sollicitée pour ce mandat ? Sinon pourquoi ? Si oui, pour quelles raisons le mandat ne leur a-t-il pas été accordé ?*

Oui, la HEDS a été consultée. Elle n'a pas souhaité proposer cette prestation parce que le nombre de candidates et candidats potentiels était faible.

– ***Qu'est-ce qui a motivé le choix d'Espace Compétences SA pour cette formation ?***

Espace Compétences est reconnu pour délivrer cette prestation, non seulement par plusieurs institutions cantonales, mais aussi par des institutions nationales et d'autres cantons romands.

Par ailleurs, cette solution évite de monter une formation de toute pièce pour quelques candidates et candidats alors qu'elle existe dans le canton de Vaud.

– ***Qu'avons-nous comme garantie sur le contenu de la formation donnée par Espace Compétences ?***

Espace Compétences est le Centre romand de formation de la santé et du social de l'Association H+ – Les Hôpitaux de Suisse – et de l'Association Suisse des Infirmiers et des Infirmières, ASI. Par ailleurs, les intervenants sont choisis pour leur expertise dans le domaine.

– ***Est-il certain que le réseau de soins genevois sera expliqué et inclus dans la formation ?***

Le point 2.2 du mandat donne la possibilité au département de formuler des engagements particuliers. Par conséquent, l'explication peut être prévue.

– ***A quelle échéance un bilan est-il prévu ?***

Annuellement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS